



## Des engagements concrétisés : le Plan Fédéral pour les PME

Le Conseil des Ministres a **approuvé** ce vendredi 27 février le « **Plan fédéral pour les PME** » porté par le MR par l'intermédiaire du Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale **Willy Borsus**. Le « Plan PME » propose **40 mesures concrètes** pour soutenir les PME dans leur développement.

Le Mouvement Réformateur se réjouit que **les positions qu'il défend aient pu être suivies par l'ensemble du Gouvernement**.

Pour rappel, **les PME représentaient dans notre pays, en 2013, 99 % des entreprises, 68.9 % des emplois privés (soit 1.780.505 salariés) et 61.6 % de la valeur ajoutée**. Parallèlement, le nombre de travailleurs indépendants a dépassé en 2014 la barre du million : ils étaient 1.005.167 en 2014, contre 857.694 en 1994. C'est donc un pan entier de notre économie et de nos concitoyens qui sont ainsi soutenus par le MR.

Ce plan soutenu par le MR s'articule en cinq axes transversaux et un axe plurisectoriel.

- 1) Un axe compétitivité, fiscalité et lutte contre le dumping social
- 2) Un axe d'amélioration du statut social et de la promotion de l'entrepreneuriat
- 3) Un axe d'accès au financement, faillite, seconde chance
- 4) Un axe de simplification administrative
- 5) Un axe d'internationalisation des PME
- 6) Un axe de mesures sectorielles

### 1. COMPETITIVITE, FISCALITE ET LUTTE CONTRE LE DUMPING SOCIAL

- Le MR entend mettre la création d'emplois au cœur des priorités gouvernementales. L'ambition est de mener une politique de croissance visant à renforcer notre compétitivité et assurant ainsi que nos entreprises créent des emplois supplémentaires.

- Ceci sera réalisé entre autres, en diminuant le coût du travail par le biais de la résorption du handicap salarial et la poursuite de la réforme du marché du travail et les pensions tout en consolidant le système de sécurité sociale, entre autres via l'enveloppe bien-être.

⇒ Le MR a obtenu que soient mis en place entre autres :

- Le renforcement et la simplification de l'exonération de charges pour les **trois premiers emplois**
- La réduction des **boni de liquidation** :
  - Taux de base : 25 % - → réduction de 15 %
  - Les PME peuvent mettre en réserve chaque année une partie de leurs bénéfices imposables sur un compte de passif distinct
  - Ces réserves font l'objet d'une taxe anticipée de 10%
- **Le relèvement du seuil d'exemption de la TVA** pour les petites entreprises à **25.000€**
- **Le soutien à la croissance des entreprises**, en accordant une attention particulière aux PME, en encourageant notamment les **investissements productifs** : des incitants fiscaux pourront donc être mis en place afin de favoriser les investissements dits "productifs", comme par exemple des investissements créateurs d'emploi, à haute valeur ajoutée, à contenu R&D, etc. Le Gouvernement va donc veiller par des incitants à favoriser ces investissements qui apporteront la croissance de demain.
- L'assouplissement du dispositif des groupements d'employeurs en le rendant plus transparent afin qu'il soit plus accessible aux très petites entreprises.

## 2. AMELIORATION DU STATUT SOCIAL ET PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT

- Ceux qui entreprennent et créent des emplois et de la valeur méritent d'être soutenus. Le MR insiste pour qu'un travail soit fait au niveau des mentalités pour promouvoir l'innovation, la créativité et la prise de risque.
- Au regard des risques qu'ils prennent dans l'exercice de leur activité professionnelle, les travailleurs indépendants doivent pouvoir bénéficier d'une protection sociale digne de ce nom
- Le Mouvement Réformateur veut poursuivre l'amélioration du statut social des indépendants, afin que ceux-ci continuent à fournir de la valeur ajoutée pour notre économie.

⇒ Le MR a obtenu que soient mis en place entre autres :

- L'adaptation du système des **majorations** aujourd'hui trop pénalisant
- L'amélioration de la procédure de **dispense de paiement** des cotisations sociales (procédure accélérée...)
- **La création de l'assurance sociale en cas de cessations forcées** pour raisons économiques extérieures
- La prise en compte de l'impact d'une **carrière mixte** sur la pension minimale
- L'ouverture d'un accès à un **deuxième pilier** de pension aux indépendants actifs en personne physique

- La mise en place un véritable **statut d'étudiant-entrepreneur** : le Gouvernement souhaite permettre aux étudiants de disposer d'un « statut d'étudiant-entrepreneur » pour démarrer un projet entrepreneurial.
- **L'alignement de la pension minimale** des indépendants sur celles des salariés
- L'évaluation de la **réforme des cotisations** sociales

### 3. ACCES AU FINANCEMENT – FAILLITE – SECONDE CHANCE

- Le MR souhaite, par l'intermédiaire de Willy Borsus, renforcer l'accès au crédit des entrepreneurs. En effet, une PME sur trois dit avoir renoncé à demander un crédit, de peur d'un refus ou d'exigences excessives. Plus d'une PME sur dix (12,9 %) s'est vue refuser du crédit bancaire en 2012. Pour les plus petites entreprises, c'est plus d'une TPE sur cinq (22,7 %). Il est capital que les acteurs bancaires retrouvent le chemin de leur mission de base : le soutien à l'économie réelle.
- L'entreprenariat de la seconde chance est également capital. Les différents dispositifs «seconde chance » pour les entrepreneurs ayant arrêté volontairement une activité non viable seront donc étendus.

⇒ Le MR a obtenu que soient mis en place entre autres :

- La réforme de la **procédure sommaire d'injonction de payer** :
  - Obtenir plus rapidement un titre exécutoire en vue du recouvrement des dettes incontestées
  - Etendre la suppression du seuil au-dessus duquel la procédure sommaire ne peut plus être introduite (> 1.860€) aux dettes B to C
  - Alléger la procédure en rendant facultative l'intervention de l'avocat
- **L'évaluation de la relation entre les banques et les entreprises** (évaluer la loi du 21 décembre 2013 rééquilibrant les droits et devoirs des prêteurs et emprunteurs, en vue de renforcer l'accès au crédit pour les entrepreneurs)
- La mise en accent de la **formation financière** des starters et des PME (ex : recours aux professionnels du chiffres...)
- Le développement et le promotion du **crowdfunding** (exemple : évaluer la possibilité d'agir via des leviers fiscaux, mais aussi veiller à ce que les risques pour les particuliers, inhérents à ce type d'investissement, soient maîtrisés au mieux...)
- La révision du dispositif relatif à **l'insaisissabilité de la résidence principale**
- La possibilité pour le **failli de retrouver le chemin du crédit** (notamment par des négociations avec Febelfin).

### 4. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

- Les charges administratives sont l'une des principales difficultés rencontrées par les entrepreneurs. Il s'agit également de la principale difficulté rencontrée par les starters en

phase de démarrage, et est citée comme un des principaux freins à la croissance par un entrepreneur sur deux (50,8 %).

- L'objectif de ce plan est de générer 30% d'économies au bénéfice des entreprises.

⇒ Le MR a obtenu que soient mis en place entre autres :

- Un interlocuteur administratif unique des PME via la **Banque-carrefour des entreprises (BCE)**.
- La mise en place, afin de faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics, d'une diffusion systématique des avis de marché sur les portails marchés publics électroniques existants et veiller à ce que les entreprises ayant marqué leur intérêt à un certain type de marchés publics reçoivent **de manière électronique les cahiers des charges** y relatifs.

## 5. INTERNATIONALISATION DES PME

- D'après de récentes études, seul un quart des PME est actif à l'international, 20% pour les TPE. L'internationalisation des PME et l'ouverture à de nouveaux marchés sont essentielles pour soutenir la croissance de notre économie.

- Les entreprises actives à l'international croissent plus vite en termes de chiffre d'affaires et d'emploi. Elles se montrent plus innovantes et productives.

- Les PME ont besoin de notre soutien : d'une part, le rôle du secteur bancaire dans le financement des nouveaux besoins (investissement et fond de roulement) indispensables au développement de l'entreprise sur de nouveau marché est primordial.

⇒ Le MR a obtenu que soit mis en place entre autre :

- La simplification de l'accès des PME au **brevet européen** (création d'une division locale belge fonctionnant en anglais et dans les langues nationales pour éviter que nos entreprises doivent se rendre à Paris, Londres ou Munich pour défendre leurs droits).

## 6. MESURES SECTORIELLES

- En plus de ces mesures transversales qui concernent toutes les PME, le MR souhaite également mettre l'accent sur les problèmes spécifiques que rencontrent certains secteurs bien particuliers.

⇒ Le MR a obtenu que soient mis en place entre autres :

- Un soutien particulier aux secteurs à **forte intensité de main d'œuvre** :
  - **Pour l'Horeca via le Plan Horeca**
    - Réduction des coûts du travail dans un secteur à forte intensité de main-d'œuvre pour les **heures supplémentaires**
    - Réforme du **travail occasionnel** : la limite des 100 jours augmentée à 200 jours
    - Pour les travailleurs qui ont déjà au moins un emploi à 4/5e temps chez un autre employeur, l'Accord de gouvernement prévoit qu'ils bénéficieront, pour leurs prestations dans le secteur de l'Horeca, de leur salaire net + 25% de cotisations patronales
    - Simplification administrative en faveur du secteur (e.a. documents sociaux tels que DIMONA)
  - **Pour la Construction avec le Plan de lutte contre le dumping social**
    - l'identification et la diffusion des exemples de bonnes pratiques déjà mises en place par certains secteurs
    - plaidoyer pour l'harmonisation de la législation européenne sur le détachement
  
- Un soutien au **commerce électronique** :
  - égalisation au niveau européen en matière de sécurité des produits,
  - initiatives pour une plateforme fiable de paiement online, acceptable pour les détaillants domestiques,
  - examen de la législation relative au travail de nuit afin de rendre compétitive avec les pays voisins la préparation nocturne des envois,
  - amélioration de la sécurité online via un suivi meilleure de plaintes (hacking, phishing, fraude à la carte de crédit)
  - examen de la faisabilité d'un système ARL couvrant tout et utilisé plus fréquemment (médiation alternative en matière de litige), de sorte qu'on peut arriver à un compromis plus facilement par la voie extrajudiciaire).
  
- Une valorisation de **l'artisanat** :
  - environ 180 000 entreprises actuellement dans le secteur
  - le Gouvernement prendra les mesures d'application de la loi du 9 mars 2014 portant définition légale de l'artisan, dont l'instauration d'un logo que pourront utiliser les seules entreprises reconnues comme artisan au sens de cette loi et d'un site internet contenant un répertoire reprenant uniquement ces dernières entreprises.
  - Par ailleurs, le Gouvernement veillera, en concertation avec le secteur, à faire respecter les conditions permettant d'invoquer la qualité d'artisan et soutiendra des activités de mise en valeur des artisans telles que la Vitrine de l'Artisan, la Journée de l'Artisan et une Université de l'artisanat.
  
- Un appui au secteur du **commerce** :
  - Le Gouvernement organisera des « Etats généraux du commerce » afin d'évaluer, en concertation avec les secteurs concernés, les dispositifs légaux

en vigueur et d'appréhender les mesures à prendre pour soutenir le secteur (lutte contre les vols dans les magasins, accessibilité des paiements électroniques,...). Le Gouvernement pense par exemple à des mesures fiscales en faveur des investissements visant à prévenir le vol.

- Sur le plan de la justice, le Gouvernement prendra des initiatives permettant de combattre les petits vols dans les commerces soit en étendant les initiatives permettant de poursuivre les auteurs devant des chambres de comparution immédiate soit en prévoyant qu'une transaction pénale soit systématiquement proposée au délinquant.
- Enfin, en ce qui concerne les paiements, le Gouvernement cherchera à réduire, en concertation avec les acteurs concernés, les désavantages des PME en matière de coûts des transactions électroniques

### **Mise en œuvre du Plan PME**

Le Mouvement Réformateur se félicite de la mise en œuvre du Plan PME, plan qui répond aux engagements et à l'opiniâtreté du MR et de ses représentants en la matière. Pour Willy Borsus, le Gouvernement a fait le choix de remettre les PME et les Indépendants au centre de l'action politique. Le MR reste convaincu que ce sont elles et eux qui créent les emplois et la richesse.

\*

\*      \*